



**SEANCE DE LA COMMISSION LOCALE DE
L'EAU DU SAGE BAIE DE LANNION
DU 21 JUIN 2021**

**Avis de la Commission Locale de l'Eau
Projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)
*Décision n° 08- 2021***

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux (23 membres)

Etaient présents

Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Joël Le Jeune, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long
Monsieur Éric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté
Madame Bénédicte Boiron, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté

Etaient représentés :

Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération ayant donné pouvoir à Jean-Pierre Giuntini
Monsieur Gervais Egault, Lannion-Trégor Communauté ayant donné pouvoir à Joël Le Jeune
Monsieur François Ponchon, Lannion-Trégor Communauté ayant donné pouvoir à Annie Bras-Denis

Excusés :

Monsieur André Coent, Lannion-Trégor Communauté
Madame Joëlle Huon, Conseil départemental du Finistère
Monsieur Hervé Guélou, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Rémi Guillou, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Gérard Quilin Syndicat département d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor
Représentant, Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor
Madame Gaby Cadiou, Conseil régional de Bretagne
Madame Françoise Peron, PNR Armorique
Monsieur Erven Léon, Conseil départemental des Côtes d'Armor
Monsieur Paul Le Bihan, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Guy Pennec, Morlaix communauté
Monsieur François Le Marrec, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Patrice Kervaon, Conseil départemental des Côtes d'Armor

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (13 membres)

Etaient présents :

Monsieur Patrice Desclaud, Association Eau et Rivières de Bretagne

Monsieur Jean-Luc Pichon, Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Monsieur Yves-Marie Le Lay, Association Côtes d'Armor Nature Environnement

Monsieur Jean-François Jeandet, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer

Monsieur Erwan Daniel, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

Représentés :

Monsieur Yves Le Bihan, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor ayant donné pouvoir à Patrice Desclaud

Excusés :

Monsieur Michel Le Guen, Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne

Monsieur Jean-Pierre Jacob, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

Monsieur Arnaud Stephan, Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Paimpol-Lannion

Représentant, Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB)

Madame Lechenne, Association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) Lannion-Trégor Goëlo

Monsieur Jean Acquere, Association Lannion Canoë-Kayak, représentant les usagers des rivières

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (8 membres)

Excusés :

Madame la Préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne ou son représentant

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bretagne ou son représentant (DREAL Bretagne, Catherine DESCAMPS)

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor ou son représentant

Monsieur le directeur département des territoires et de la mer des Côtes d'Armor ou son représentant

Monsieur le chef de la mission interservice sur l'eau et de la nature du Finistère ou son représentant (Monsieur Hoeffler MISEN du Finistère)

Monsieur Pierre Prod'homme Agence de l'eau Loire-Bretagne

Monsieur Bruno Lebreton Mission InterService sur l'Eau et la Nature des Côtes d'Armor

Madame la directrice régionale de l'Office français pour la biodiversité ou son représentant (Monsieur Pascal Hus OFB)

Assistaient :

Jean-Yvon Coatanlem, mytiliculteur

Gwenaëlle Briant Lannion-Trégor Communauté, directrice adjointe direction environnement, aménagement du territoire et économie agricole

Justine Choquer, chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

Lucie Chauvin, Lannion-Trégor Communauté, coordinatrice SAGE Baie de Lannion

Exposé :

Le projet de PGRI 2022-2027 est soumis à la consultation jusqu'au 1^{er} juillet 2021.

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) est un document de planification dans le domaine de la gestion des risques d'inondation à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

Il est élaboré par le Préfet coordonnateur de bassin et couvre une période de 6 ans.

Le PGRI identifie des mesures relatives :

- aux orientations fondamentales et dispositions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) concernant la prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;
- à la surveillance, la prévision et l'information sur les phénomènes d'inondation, comprenant notamment le schéma directeur de prévision des crues ;
- à la réduction de la vulnérabilité des territoires face aux risques d'inondation, comprenant des mesures pour le développement d'un mode durable d'occupation et d'exploitation des sols, notamment pour la maîtrise de l'urbanisation et la cohérence du territoire au regard du risque d'inondation, la réduction de la vulnérabilité des activités économiques et du bâti et, le cas échéant, l'amélioration de la rétention de l'eau et l'inondation contrôlée ;
- à l'information préventive, l'éducation, la résilience* et la conscience du risque.
- Le PGRI est un document opposable à l'administration et à ses décisions, notamment aux plans de prévention des risques d'inondation (il n'est pas directement opposable aux tiers). Il est applicable sur tout le district hydrographique Loire-Bretagne. Il a une portée directe sur les documents d'urbanisme, les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau et les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

Six objectifs, déclinés en 48 dispositions fondent la politique de gestion du risque d'inondation sur le bassin Loire-Bretagne pour les débordements de cours d'eau et les submersions marines :

- **Objectif n°1:** Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et les capacités de ralentissement des submersions marines (SDAGE 2022-2027)
- **Objectif n°2:** Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque
- **Objectif n°3:** Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable
- **Objectif n°4:** Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale
- **Objectif n°5:** Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation
- **Objectif n°6:** Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

Décision :

La Commission Locale de l'Eau formule un avis favorable au projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2022-2027.

Madame Annie Bras-Denis

Présidente de la CLE du SAGE Baie de Lannion

Vice-Présidente de Lannion-Trégor Communauté

